

AUTORISATION PARTICULIÈRE N° A/020-DSAC/SE

Ce document n'est valable que sur le Territoire de la République Française

La présente autorisation particulière pour aéronef télépilote est délivrée conformément aux dispositions de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent.

1 - Désignation :

- Classe : **hélicoptère multirotors**
- Catégorie(s) : **D**
- Constructeur : **DJI**
- Type/Modèle : **Phantom 2**
- Numéro de série : **02F0075602**

2 - Bénéficiaire :

PMI Services
Centre commercial Le Galion
Avenue Pasteur
13330 Pélissanne

Ce document comporte un verso.

Délivrée le **5/11/2014**

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile :

Raphaël GORIOT

Chef de la Division Aviation Générale
et Personnel Navigant

